

VOYAGE A LONDRES (avril 2018)

Pour chaque voyage scolaire, un certain nombre de formalités sont nécessaires afin que le séjour de l'enfant se passe bien en toute circonstance. Ce séjour se déroulant à l'étranger, certaines formalités spécifiques sont nécessaires:

- chaque élève doit impérativement avoir une carte d'identité nationale ou un passeport en cours de validité le jour du départ. Un élève ne possédant pas une de ces pièces ne pourra pas monter dans le bus. Rapprochez-vous au plus tôt de votre mairie si votre enfant n'en a pas.
- pour simplifier les démarches en cas de soins auprès d'un service de santé en Angleterre, il est demandé que chaque enfant possède une carte européenne de santé. Cette carte est gratuite et elle est envoyée par votre gestionnaire de sécurité sociale. Attention, ne vous y prenez pas à la dernière minute pour en faire la demande.
- compléter l'autorisation de sortie du territoire en n'oubliant pas la photocopie de votre carte d'identité.

Pour résumer et en attendant le jour du départ, merci de nous fournir pour le **30 Janvier 2018** les originaux des 2 cartes (d'identité et de santé) pour que nous en fassions des photocopies. Nous vous les rendrons dans les plus brefs délais.

D'avance, merci pour votre confiance.

Le chef d'établissement
Béatrice PAGÉGIE

Je soussigné(e)..... parent de..... en classe de

..... atteste avoir fourni à l'école les originaux:

- carte d'identité ou passeport
- carte européenne de santé
- autorisation de sortie du territoire

Signature des parents

Commentaires (si besoin de nous préciser une difficulté rencontrée) :